

# LA FEUILLE BIO ARIÉGEAISE

## Lettre d'information du CIVAM BIO 09, Association des agriculteurs biologiques de l'Ariège

Les BIOS d'Ariège - Civam Bio 09 – Cottes – 09240 LA BASTIDE DE SÉROU  
Bureau de la Bastide-de-Sérou : Estelle George – Tél. : 05 61 64 01 60 – Email : civambio09@free.fr  
Bureau de Daumazan : Cécile Cluzet – Tél. : 05 61 67 90 99 – Email : civambio09.technique@yahoo.fr

N° 21

Décembre 2009

### SOMMAIRE

COMMUNICATION	pages 2 et 3
MARAÎCHAGE	page 3
VITICULTURE	page 4
ÉLEVAGE	page 5
LES AIDES À L'AGRICULTURE	pages 6 et 7
APICULTURE	pages 8 et 9
FORMATIONS	page 10 et 11

### Bulletin Technique

Partenariat Civam/Capla	page 1
TCS en bio	page 1
Les essais 2009 CREAB	pages 1 à 5
Semis 2010	pages 5 et 6
Fermes de référence	page 6
Chanvre bio	page 6

**Le dossier  
d' AIDE à la CERTIFICATION**  
est à renvoyer  
au Conseil Régional Midi Pyrénées  
avant le 31 décembre 2009

Y avez-vous pensé ?  
(voir détail pages 6-7)

## À NOTER

*dans votre agenda*

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
du Civam Bio 09  
aura lieu le**

*Mardi 9 mars 2010*

à partir de 17h30

Au lycée agricole de Pamiers

**Réservez votre date !**

### ÉDITORIAL

#### Ce n'est qu'un au revoir !

Passionnée par l'agriculture depuis l'âge de 16 ans, pour la parisienne que j'étais le chemin fut dur et long. Après 7 ans au contrôle laitier, à 32 ans j'ai enfin pu m'installer à Barjac en 1993. Trois ans après, nous sommes passés en bio pour valoriser l'engagement écologique que l'on a toujours eu. En résumé, notre ferme c'est 200 brebis tarasconnaises et 20 vaches gasconnes, pour vendre de la viande bio en direct aux consommateurs.

Faire de l'agriculture bio, c'est très enrichissant, cela oblige à plus d'anticipation et de prévention auprès des animaux. Mais la bio, ça demande également beaucoup de travail, entre autres pour l'entretien des clôtures et des terres sans désherbants. La vente directe permet un retour du consommateur qui est content de la garantie que la bio lui offre.

Après plus de 15 ans, mon chemin m'amène vers d'autres horizons, d'autres passions, tout aussi tenaces. Je me suis régalée dans le métier et notre objectif est atteint : nous partons en laissant une faible empreinte écologique et l'histoire de la ferme des 3 chênes à Barjac ne s'arrête pas là !

Pour nous, il était indispensable de permettre l'installation de nouveaux agriculteurs, et de transmettre en bio... Nous avons cherché des repreneurs et avons trouvé des jeunes gens, 2 couples regroupés au sein de l'association «la chèvre et le chou». Ils s'installent progressivement en 2010 pour faire du maraîchage, des brebis laitières avec transformation fromagère et des vaches allaitantes. Le tout en bio, bien sûr !

Quittant l'activité agricole, je laisse également mon rôle d'administratrice du Civam Bio 09. Pendant 4 ans, j'ai eu plaisir à faire partie de cette équipe et à m'impliquer, dans une ambiance chaleureuse ! J'y ai bien trouvé ma place, et même si l'on n'est pas «spécialiste des réunions ni très calé dans les ficelles politiques», je crois que chacun a un rôle à y jouer en y apportant tout simplement son avis de producteur. Je pars du côté producteur, mais je reste une consommatrice de bio et je continuerai à m'investir et à soutenir la production bio.

Le conseil d'administration est ouvert ... et il faut remplacer ceux qui partent ! Pensez-y, l'assemblée générale approche... **Dans ce sens, nous proposons à tous ceux qui souhaiteraient mieux connaître le fonctionnement du Civam Bio 09 avant la prochaine AG, de participer aux quelques réunions du Conseil d'Administration à venir.** N'hésitez pas à appeler au bureau du Civam Bio 09 pour connaître la date du prochain CA (le mardi soir, une fois par mois).

Catherine Lacroix

# COMMUNICATION

## GUIDE MANGER BIO en Ariège



Depuis sa sortie début octobre, plus de 6 000 exemplaires ont déjà diffusé à travers l'Ariège et la région, par l'intermédiaire des producteurs, des marchés, des boutiques, des offices de tourisme, ...

Il en reste encore en stock. Si vous souhaitez en récupérer pour diffuser autour de vous, contactez nous et venez les retirer à La Bastide de Sérou ou à Daumazan.

Près de 80 producteurs bios d'Ariège sont répertoriés dans ce guide, avec le détail de leurs produits et de leurs lieux de vente. On y trouve aussi la liste des marchés et des foires bios, ainsi que les boutiques qui vendent les produits des producteurs bios d'Ariège. Enfin, les pages « Accueil sur les fermes bios » permettent de mettre en avant les possibilités de gîtes, camping ou autres visites, pour vivre la bio de plus près !

## LE NOUVEAU LOGO EUROPÉEN POUR LA BIO MIS AU VOTE DES INTERNAUTES

Du 8 décembre 2009 au 31 janvier 2010, tous les internautes sont invités à voter pour le nouveau logo bio européen. Ce signe de reconnaissance officiel figurera sur les produits alimentaires bio préemballés produits dans l'Union européenne à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Les consommateurs européens peuvent voter pour leur logo préféré parmi les 3 proposés sur :

[www.ec.europa.eu/organic-logo](http://www.ec.europa.eu/organic-logo)

Les 3 logos proposés au vote en ligne ont été pré-sélectionnés suite au grand concours auquel ont participé plus de 3 400 étudiants en art et en design des 27 États membres de l'Union européenne. La Commission européenne propose maintenant à tous les citoyens européens de participer au choix final en votant en ligne pour leur logo favori. Le logo remportant le plus de suffrages est appelé à devenir le nouveau symbole officiel des produits biologiques dans toute l'Union européenne dès juillet 2010.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2010, l'utilisation du logo communautaire deviendra obligatoire pour les denrées alimentaires préemballées d'origine européenne remplissant les conditions d'usage. Les nouvelles étiquettes devront être conformes au nouveau dispositif dès le 1<sup>er</sup> juillet 2010. Cependant, un délai d'écoulement des étiquettes imprimées conformément au règlement CE 2092/91 est prévu jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Les logos nationaux, telle la marque AB en France, ainsi que les logos privés pourront toujours être utilisés. La marque AB répond aux mêmes conditions d'utilisation que le logo communautaire mais est également utilisable sur les productions non encore couvertes par la réglementation communautaire mais par une réglementation nationale (lapins, autruches, escargots, aliments pour animaux de compagnie).

## TOULOUSE SE CONVERTIT EN BIO !

La FRAB Midi-Pyrénées, avec l'aide technique du CREAB, le Centre régional de Recherche et d'Expérimentation en Agriculture Biologique de Midi-Pyrénées, accompagne depuis quelques mois la Mairie de Toulouse pour convertir sa Régie Agricole en agriculture biologique. En effet, la Mairie possède des terres qu'elle cultive elle-même, principalement en grandes cultures et en viticulture. Ainsi, ce sont plus de 270 ha de grandes cultures qui passeront en première année de conversion dès 2010.

Le bureau du Conseil municipal a rendu son avis en mars dernier, porté par Mme Elisabeth Belaubre, adjointe à l'environnement, à la santé et à la restauration. Après un diagnostic exhaustif des méthodes de travail, du matériel et des parcelles, le CREAB a donc proposé à la Régie des itinéraires techniques adaptés, ainsi que des formations

pour son personnel. Le CREAB va continuer à suivre la Régie Agricole de la Ville de Toulouse durant toute la période de conversion.

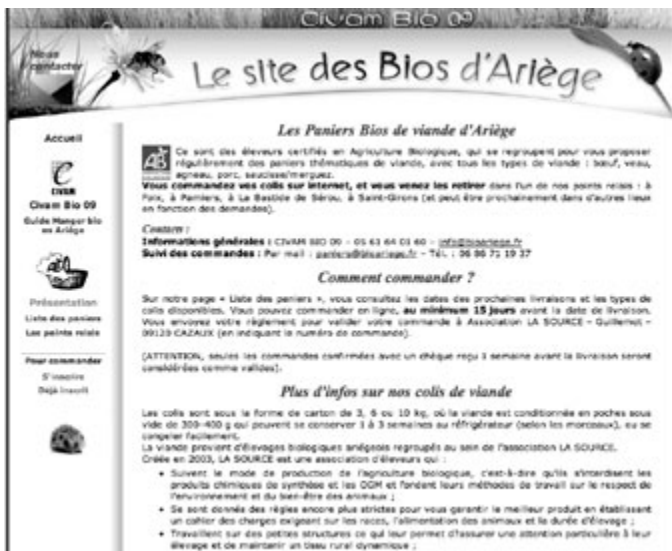
La FRAB quant à elle apporte son expertise à la Mairie dans la mise en place d'une politique de qualité au sein de la cuisine centrale qui sert tous les jours plus de 25 000 repas. Dans un premier temps, ce sont les personnels des centres extérieurs de la ville (colonies de vacances), situés dans les Pyrénées, qui bénéficieront de journées de sensibilisation à l'agriculture biologique.

La FRAB se félicite de ce partenariat et souhaite qu'il suscite d'autres initiatives similaires dans toute l'agglomération, afin de valoriser l'agriculture péri-urbaine de qualité auprès des consommateurs toulousains.

**VOS PANNEAUX « FERME CERTIFIÉE BIO » sont arrivés :**

**pensez à venir les retirer au CIVAM Bio 09 à La Bastide-de-Sérou ou à la CAPLA de Daumazan**

**(en fonction du lieu que vous avez choisi lors de votre inscription au Conseil Régional)**



Nous avons commencé à mettre en place un site internet des bios en Ariège.

Son premier objectif est de permettre la commande en ligne des PANIERS de VIANDE BIOS d'Ariège : des éleveurs bios se sont regroupés pour proposer des paniers thématiques de viande avec tous types de viande : bœuf, veau, agneau, porc, saucisse/merguez, poulet. Les consommateurs peuvent commander sur le site puis venir retirer leur colis dans un des 4 points de dépôts (Pamiers, Foix, La Bastide de Sérou, Saint Giron). Ce système existe depuis novembre 2009 et propose des livraisons 1 à 2 fois par mois.

Le reste du contenu est encore peu fourni, mais s'étoffera au fil des mois avec des informations sur la bio en Ariège et les producteurs du département. Si vous avez des idées d'articles à y faire figurer ou si vous êtes intéressés pour nous aider à améliorer ce site, n'hésitez pas à nous contacter !

## RAYON BIO à la CAPLA de Montesquieu

Il est prévu d'installer un rayon de produits biologiques dans le magasin Gamm Vert CAPLA à Montesquieu. Le système envisagé concerne des denrées telles que du miel, des boissons, de la farine, des huiles, des conserves... dans un rayon consacré aux « produits du terroir ».

Pour les producteurs intéressés par les conditions de vente, en discuter avec Philippe Monnier, technicien de la CAPLA – Tél. : 06 08 46 52 89.

# MARAÎCHAGE

## Le Civam Bio 09 se penche enfin sur le sujet des légumes !

Ce n'est pas que le sujet ne nous intéressait pas ... bien au contraire ! mais par manque de temps et de moyens, le Civam Bio 09 n'avait pas encore eu la possibilité de s'y mettre. Depuis l'implication de Fabien Fournier (maraîcher à Dun) au CA du Civam Bio, les idées fusent et nous avons défini un programme de travail pour 2010.

Nous sommes partis du constat suivant : Il y a une demande énorme en légumes bios (assoc de consommateurs, cantines, magasins, ...), les maraîchers en place sont submergés de demandes, il faudrait installer de nouveaux maraîchers, les candidats à l'installation manquent dans l'ensemble de bagages techniques et « technico-économiques », les débouchés « hors marchés de plein vent » demandent sûrement d'envisager sa production différemment ...

En laissant à d'autres la problématique du foncier (qui est loin d'être facile), le Civam Bio pense avoir un rôle à jouer sur les aspects techniques et commerciaux, en aidant à compiler des infos, en les adaptant aux spécificités locales et en aidant à structurer de nouvelles relations commerciales.

En quelques mots, voici ce que nous avons commencé :

- un travail de stage avec Sabrina NOUAH, étudiante au CFP de Brens-Gaillac. Son rôle sera de récolter des infos sur la production de 1/2 gros, les modes de commercialisations collectives, les besoins des cantines locales... Elle sera sûrement amenée à vous contacter, merci par avance de trouver quelques minutes pour lui répondre.



© Hélène Girard

- des contacts avec le CFPPA de Pamiers pour faire des propositions sur le contenu pratique de la formation BPREA maraîchage bio ;
- le projet de diffuser des « pages techniques maraîchage » dans nos prochains bulletins. Pour cela, les connaissances de chacun seraient sans aucun doute les bienvenues...

Si vous souhaitez vous impliquer avec nous dans ce travail, n'hésitez pas à vous faire connaître au bureau. Vu l'ampleur du travail, nous avons également déposé des demandes de financements pour un poste de technicien consacré exclusivement au maraîchage bio ...

Affaire à suivre ...



# VITICULTURE

## Vinification Bio

À ma demande, le Civam 09 vient d'adhérer à la FNIVAB, c'est-à-dire la Fédération Nationale Interprofessionnelle des Vins en Agriculture Biologique. Qu'est-ce que c'est, et pourquoi faire ?

Si vous lisez un peu la presse ou si vous écoutez la radio, on entend de plus en plus de gens s'émouvoir du fait que le magnifique logo AB sur les bouteilles ne certifie (comme c'est très clairement écrit) que la culture des raisins. En effet, il n'existe pas aujourd'hui de cahier des charges de vinification bio agréé par l'Union européenne, donc pas de certification officielle de droit public. Il en existe cependant deux de droit privé, mis en place par Nature et Progrès et Demeter (pour les biodynamistes). Par conséquent, les vigneron qui ne sont pas labellisés par Nature et Progrès ou qui ne sont pas en biodynamie ne pouvaient jusqu'à présent pas être certifiés en vinification bio. Pour combler ce manque s'est créée la FNIVAB, qui a mis en place un cahier des charges et négocié la certification avec des organismes comme Ecocert ou Qualité France.

Je suis vigneron et non pas producteur de fruit ; si je vends du vin bio, les gens qui l'achètent, achètent du vin bio et non pas du vin issu de raisins produits en agriculture biologique. Pour ma part, il me paraît indispensable donc de mettre en œuvre les principes de la bio pendant les vinifications ; ce que je fais depuis le début. Le fait de pouvoir maintenant être certifié me permet d'offrir aux acheteurs la garantie qu'ils vont boire un vin bio.

L'initiative de la création de la FNIVAB est partie bien sûr de régions viticoles, Sud-est, Bordelais, Bourgogne et Champagne. En région Midi-Pyrénées, le nombre de vigneron bio est faible et de plus très atomisé sur tout le territoire en une mosaïque d'appellations ; il n'y a donc pas de regroupement formel de vigneron bio au niveau de la région. Au niveau national, il y a aujourd'hui une cinquantaine de vigneron certifiés FNIVAB selon la charte de

vinification bio et, d'après un article lu récemment dans la presse, il y aurait sur 100 000 vigneron, 2000 en bio soit 2% (normal comme les autres cultures) mais seulement 300 en vinif bio soit 0,3%!!!! c'est peu... Dont un en Ariège certifié bientôt.

Le fait que le CIVAM Bio 09 soit adhérent de la FNIVAB pourra permettre à d'autres vigneron bio d'Ariège de se faire certifier en vinif bio, s'ils le souhaitent. Aujourd'hui, je ne suis plus le seul vigneron bio du département, il y en a d'autres: le Domaine de Monginaut au Carla Bayle, avec 6 ha, qui a démarré la conversion en 2008 et Martin Plattner avec 2 ha, qui vient de démarrer la conversion, aussi au Carla Bayle ; décidément les amateurs vinophiles du Carla ont bien de la chance ! Bientôt 4 ha de vignes plantées dans le Mirapécien, des vigneron Hélène et René Laffargue, qui nous viennent des Graves, dans le Bordelais, avec un superbe savoir faire ; l'urbanisation les a envoyé vers nous, peut-être aussi en bio (je connais leur travail, il est largement au delà du cahier des charges bio, mais il n'est pas sûr qu'ils veuillent s'embêter avec une certification). J'ai toujours été un peu utopiste, mais il m'arrive parfois de rêver à un vignoble ariégeois 100% bio ...

Une dernière info : l'association appaméenne qui se mobilise pour la réhabilitation de la chapelle de Cailloupe a récupéré 80 ares de droits et m'a demandé de les aider à les planter en vignes bio.

On pourrait penser à organiser un salon des vins bio Midi-Pyrénées en Ariège ? Qu'en pensez-vous ?

Même si nous ne sommes pas nombreux dans la région, il y en a pratiquement dans toutes les appellations de Midi-Pyrénées. Cela peut-être un moyen de nous fédérer. A suivre ...

Philippe Babin, Coteaux d'Engravies à Vira



# ÉLEVAGE

## Vaccination FCO des ovins et bovins : obligatoire à nouveau en 2010

Le collectif des éleveurs ariégeois contre la vaccination obligatoire FCO a été créé en automne 2008, comme dans de nombreux départements. Un certain nombre d'éleveurs ovins et bovins ont refusé de vacciner leurs animaux en 2008-2009, s'exposant ainsi à des risques d'amende mais surtout à une impossibilité d'obtenir leur certificat de transhumance. À ce jour, aucun éleveur en Ariège n'a reçu de menace d'amende ni de convocation en gendarmerie, contrairement à d'autres départements où la répression est en marche.

**La nouvelle obligation de vaccination pour 2010** (entièrement prise en charge par l'État) **est assortie d'une possibilité de dérogation**. La dérogation proposée (qualifiée de dérogation pour raisons « éthiques » !...) consiste à pratiquer un certain nombre de prises de sang sur environ 25 animaux (variable suivant l'importance du cheptel) pour faire des analyses virologiques prouvant l'absence du virus sur le troupeau. Si le test est positif, le troupeau devra être vacciné. De plus, un troupeau bénéficiant d'une dérogation devra être sous surveillance avec visites obligatoires du véto, à la charge de l'éleveur comme les analyses, soit un coût de : 30 €/animal + les visites véto. Ce protocole de dérogation a été refusé par l'ensemble des collectifs, car sans intérêt scientifique, coûteux pour l'éleveur et non satisfaisant sur la liberté du choix vaccinal et de plus non accessible aux transhumants. De plus, la demande de dérogation, ainsi que les résultats d'analyses doivent parvenir à la DSV avant le 31 décembre ! Étant donné que l'info n'est même pas encore arrivée chez les éleveurs (elle reste à ce jour confidentielle puisque les éleveurs n'ont reçu pour l'instant aucun courrier de la DSV ni des mairies les informant de cette nouvelle obligation), cette possibilité de dérogation n'est donc qu'une mauvaise plaisanterie du Ministère de l'Agriculture et ça ne nous fait même pas rire !

En automne 2008, compte tenu d'une mortalité importante sur certains troupeaux (très localisée d'ailleurs sur les Pyrénées, allez savoir pourquoi ?...), certains éleveurs ont pu céder à la panique ou à la pression des vétos et ont vacciné leurs troupeaux, avec souvent des conséquences désastreuses sur la santé des animaux : avortements, mortalité, baisse de fertilité (ces effets secondaires des vaccins sont complètement niés par les services vétérinaires...). D'autres l'ont fait au printemps pour pouvoir transhumer, sous la pression des présidents des Groupements Pastoraux, eux-mêmes sous pression de la DSV qui leur a interdit d'accepter sur les estives des animaux non vaccinés. Cet abus de pouvoir de la DSV est totalement contestable car contraire à la réglementation sur la prophylaxie obligatoire. Notons que dans le département des Alpes de Haute-Provence, tous les éleveurs ont pu obtenir sans problème leurs autorisations de transhumance.

**En 2009, il n'y a eu aucun cas de FCO en Ariège** (et très peu sur le territoire français). Bien sûr pour les tenants de la vaccination, c'est grâce au vaccin ! Et pourtant aucun cas non plus chez les troupeaux non vaccinés... En tout cas, un argument de plus pour ceux qui refusent la vaccination obligatoire: les éleveurs qui n'ont pas vacciné en 2008 n'ont pas favorisé la propagation de la maladie. De nombreux éleveurs, soutenus par des vétérinaires, sont convaincus de l'efficacité d'une immunité naturelle qui se mettra en

place sur plusieurs années. Cette immunité naturelle serait beaucoup plus durable que celle induite par le vaccin, réduite à quelques mois. Pourquoi la maladie, et particulièrement le sérotype 1, responsable des nombreux cas de l'automne 2008, n'a pas frappé cette année ? Personne n'est capable de le dire !...

À notre connaissance, aucune étude épidémiologique sérieuse n'étudie l'évolution de la maladie et c'est bien dommage. Il n'y a probablement pas de crédit pour le faire puisque pour 2010 c'est la modeste somme de 98 millions d'euros qui sera affectée au paiement des vaccins. Joli cadeau pour les labos ! Sur fond de crise, parions que s'il était au courant, le contribuable européen ne serait peut-être pas convaincu du bien fondé de cette dépense pour une maladie souvent bénigne, non contagieuse (puisque véhiculée par un moucheron) et non transmissible à l'homme. Rappelons aussi que l'étude sur l'immunité naturelle et l'efficacité de techniques préventives prévue par l'ITAB a été rejetée en mai 2008 par le Ministère de l'Agriculture après nous avoir fait croire pendant 6 mois qu'elle serait acceptée.

Aucune dérogation non plus pour les élevages bio, dans le plus pur mépris des consommateurs qui souhaitent une viande sans traitement de synthèse. Les vaccins sont dans ce cas considérés comme un genre d'eau bénite neutre dont on ne peut ni ne doit en aucun cas supposer qu'ils pourraient contenir quelques substances aux effets secondaires indésirables... sous peine de s'attirer l'excommunication du monde médical ! Mais au fait, n'y aurait-il pas quelque lien à faire avec une certaine gestion d'une certaine grippe A ?... Et tous les intérêts des labos pharmaceutiques qui vont avec ?...

Le collectif des éleveurs ariégeois a décidé d'attendre sereinement les menaces d'amende et de poursuites judiciaires, et de **constituer une caisse d'aide financière** afin d'organiser avec l'aide d'un avocat compétent une défense juridique avec tous les arguments scientifiques dont nous disposons pour tout éleveur (d'Ariège ou d'un autre département) qui se retrouvera condamné. Afin de maintenir un élevage respectueux de l'animal, de combattre un schéma de production qui favorise de plus en plus des techniques industrielles et de continuer à produire des denrées alimentaires saines et exemptes de résidus de produits de synthèse, les éleveurs qui ont fait le choix de ce respect du vivant et d'une production de qualité ont besoin d'être soutenus. Ils ne peuvent assumer seuls le poids de cette répression.

Toute personne, agriculteur, éleveur, consommateur, peut envoyer un don pour soutenir le collectif en contactant :  
David Grangé : 05 61 04 76 64, davidgrange@netcourrier.com  
Michel Thouzery : 05 61 03 06 29, plantes.et.nomades@wanadoo.fr

De même, tout éleveur qui refuse la vaccination obligatoire peut rejoindre le collectif afin de ne pas se retrouver seul à gérer les pressions administratives.

Pour en savoir plus sur la FCO :

<http://www.giezoneverte.com/dossier-special-fco.php>

Pour le Collectif FCO, Michel Thouzery et David Grangé.

# Les aides à l'Agriculture Biologique

Pas le temps de s'ennuyer avec les aides à l'agriculture biologique ! Encore des changements, des nouveautés et des dispositifs pas encore complètement définis. Voici résumé ci-dessous l'état des connaissances actuelles ... mais certains points sont toujours flous, même pour le Ministère.

Avant de vous engager dans tel ou tel dispositif, n'hésitez pas à nous contacter pour connaître les nouvelles fraîches !

Nom du dispositif	Qui y a droit ?	Quels montants ?	Comment faire la demande ?	Contacts utiles
<p><b>AIDE À LA CONVERSION (CAB)</b></p> <p><b>Quelle échéance ?</b> Dans le cadre du dossier PAC 2010 à rendre en mai 2010.</p> <p><i>Toutes les modalités de début de certification doivent être effectives pour déposer le dossier PAC : commencez les dès le mois de mars !</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout agriculteur éligible aux MAE (de 18 à 60 ans) engageant des parcelles en AB pour au moins 5 ans.</li> <li>• Conversion débutée depuis moins d'un an.</li> <li>• Parcelles n'ayant pas été conduites en AB depuis au moins 5 ans.</li> <li>• Pour l'aide aux prairies permanentes, posséder un troupeau engagé en AB avec au moins 0,2 UGB/ha.</li> </ul> <p>ATTENTION : aucune autre MAE (comme la PHAE) n'est cumulable sur une même parcelle (mais possible sur des parcelles différentes).</p>	<p>Montant à l'hectare versé chaque année pendant 5 ans.</p> <p>Selon la parcelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• maraîchage et arboriculture : 900 €/ha/an,</li> <li>• légumes plein champ, viticulture, PPAM : 350 €/ha/an,</li> <li>• cultures annuelles et prairies temporaires : 200 €/ha/an,</li> <li>• prairies et châtaigneraies : 100 €/ha/an (mini 0,2 UGB/ha pour les prairies).</li> </ul> <p><i>Plafond de 15000 €/an non confirmé pour 2010.</i></p>	<p>Pour tous les agriculteurs qui ont commencé la conversion après le 16 mai 2009, la demande sera à faire dans le cadre du dossier PAC de mai 2010 (formulaire « Demande d'engagement MAE 2010 »).</p> <p>Si les modalités 2010 restent identiques à 2009, les pièces complémentaires à joindre au dossier sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• déclaration de surface,</li> <li>• liste récapitulative des éléments engagés,</li> <li>• attestation de début de conversion délivrée par l'organisme certificateur,</li> <li>• une brève présentation de votre projet économique en AB.</li> </ul>	<p><b>CIVAM BIO 09 *</b> pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• obtenir les divers formulaires,</li> <li>• répondre à vos questions,</li> <li>• vous accompagner pour étudier le cas particulier de votre ferme et préparer l'ensemble de votre dossier.</li> </ul> <p><b>DDEA de l'Ariège</b> pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• obtenir les divers formulaires,</li> <li>• répondre à vos questions spécifiques,</li> <li>• déposer votre dossier complet.</li> </ul> <p>Contact : Evelyne ROUCARIES 05 61 02 15 52 DDEA de l'Ariège 10 rue des Salenques 09000 FOIX Et téléchargement de tous les formulaires et notices sur : <a href="http://www.ariège.equipement.gouv.fr/">www.ariège.equipement.gouv.fr/</a> Rubrique : professionnel – agriculture – Mesures agro-environnementales</p>
<p><b>AIDE AU MAINTIEN EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE</b></p> <p><i>Elle existera enfin dans toutes les régions à partir de 2010 ... mais ne sera pas forcément avantageuse, vu qu'elle n'est pas cumulable.</i></p> <p><b>Quelle échéance ?</b> Dans le cadre du dossier PAC 2010 à rendre en mai 2010.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les agriculteurs engagés en agriculture biologique et ne touchant plus d'aide à la conversion.</li> <li>• L'aide au maintien en agriculture biologique relèvera du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC.</li> <li>• Pas de cumul possible sur une même parcelle entre les aides 1<sup>er</sup> pilier et 2<sup>e</sup> pilier : ce qui veut dire pas de cumul sur une même parcelle entre maintien en AB et toute autre MAE (PHAE, mesure rotationnelle ...) mais possibilité de cumul au sein d'une même exploitation sur des parcelles différentes.</li> <li>• Pas de cumul avec le crédit d'impôt.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• maraîchage et arboriculture : 590 €/ha/an,</li> <li>• légumes plein champ, viticulture, PPAM : 150 €/ha/an,</li> <li>• cultures annuelles et prairies temporaires : 100 €/ha/an,</li> <li>• prairies et châtaigneraies : 80 €/ha/an (mini 0,2 UGB/ha pour les prairies).</li> </ul>	<p>Il s'agira d'une aide annuelle, à demander au niveau de la déclaration PAC en mai 2010.</p> <p>Nous ne connaissons pas encore les modalités de dossier.</p>	<p><b>CIVAM BIO 09</b> pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• obtenir les divers formulaires,</li> <li>• répondre à vos questions.</li> </ul> <p><b>DDEA de l'Ariège :</b> Contact : Evelyne ROUCARIES 05 61 02 15 52 DDEA de l'Ariège 10 rue des Salenques 09000 FOIX</p>
<p><b>CRÉDIT D'IMPÔT</b></p> <p><b>Quelle échéance ?</b> Dans le cadre de la déclaration de revenus 2009, à rendre en mai 2010.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les entreprises agricoles dont 40 % au moins de leurs recettes proviennent de l'AB.</li> <li>• Egalement les personnes non imposables.</li> <li>• SAUF les exploitations qui touchent une aide conversion (aide CAB) sur plus de 50 % de leur surface.</li> <li>• Non cumulable avec l'aide au maintien.</li> </ul>	<p><b>Tous les montants sont doublés :</b></p> <p>Entre 2 400 et 4 000 € par ferme ou associé de GAEC.</p> <p>Forfait de 2 400 € + 400 € par hectare jusqu'à un plafond de 4 000 € au total.</p>	<p>Le nouvel imprimé à joindre à votre déclaration d'impôt ne sera disponible qu'en mai 2010.</p> <p>Le Civam Bio 09 vous l'enverra dans son bulletin de mai 2010.</p>	<p><b>CIVAM BIO 09 *</b> pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• obtenir le formulaire crédit d'impôt,</li> <li>• vous aider à le remplir.</li> </ul> <p><b>DIRECTION des IMPÔTS</b> pour</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• toute question spécifique : contactez votre centre des impôts habituel.</li> <li>• Pour télécharger le formulaire crédit d'impôt : <a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a></li> </ul>



\* **Contacts CIVAM BIO 09 :** Estelle GEORGE – Tél. : 05 61 64 01 60 – civambio09@free.fr  
 Cécile CLUZET – Tél. : 05 61 67 90 99 – civambio09.technique@yahoo.fr

Nom du dispositif	Qui y a droit ?	Quels montants ?	Comment faire la demande ?	Contacts utiles
<b>AIDE À LA CERTIFICATION de la région Midi-Pyrénées et du FEADER</b>  <b>Quelle échéance ?</b> Tout au long de l'année, en fonction de votre date d'engagement auprès d'un organisme certificateur.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les agriculteurs engagés en AB (labellisés ou en conversion) s'engageant à rester en AB pendant 5 ans.</li> <li>SAUF ceux bénéficiant actuellement d'une aide à la conversion (aide CAB) sur plus de 50% de leur surface.</li> <li>L'aide est également accessible aux cotisants solidaires.</li> <li>Le bénéficiaire s'engage à poser à l'entrée de son exploitation un panneau mentionnant l'activité AB et fourni par la Région.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>80 % du montant HT de la facture de l'organisme certificateur, jusqu'à un maximum de 400 € par an et par exploitation.</li> </ul>	Cette aide est désormais complétée par un fond européen FEADER (mesure 132 du PDRH).  Le dossier est établi pour une période de 3 ans. Pour recevoir le paiement chaque année, il faut ensuite envoyer la facture de l'OC acquittée et la licence en cours.	<b>CIVAM BIO 09 *</b> pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>obtenir le dossier et la notice explicative.</li> </ul> <b>CONSEIL REGIONAL MP</b> pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>envoyer votre dossier complet.</li> </ul> Contact : Edouard LAIGNEAU Direction Agricole : 05 61 33 52 36 22 avenue du Maréchal Juin 31406 TOULOUSE Cedex
<b>AIDE À L'INVESTISSEMENT de la région Midi-Pyrénées et du FEADER</b>  <b>Quelle échéance ?</b> Tout au long de l'année. <u>Avant de commencer les investissements</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les agriculteurs engagés en AB (labellisés ou en conversion – exerçant à titre principal) s'engageant à rester en AB pendant 5 ans.</li> <li>Pour des investissements neufs (voir liste du matériel éligible).</li> <li>Agriculteurs n'ayant pas dépassé le plafond de 61 000 € HT d'investissements faisant l'objet d'une subvention (cumul sur les 5 dernières années).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>35 % du montant HT de la dépense (majoration de 5 % pour les jeunes agriculteurs).</li> <li>Minimum 5 000 € HT d'investissement à réaliser.</li> </ul>	Cette aide est désormais complétée par un fond européen FEADER (mesure 121 C5).  Dossier à adresser au Conseil Régional avec devis et ensemble des pièces justificatives.	<b>CIVAM BIO 09 *</b> pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>obtenir le dossier et la notice explicative.</li> </ul> <b>CONSEIL REGIONAL MP</b> pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>s'assurer que le matériel envisagé est éligible,</li> <li>faire le point sur votre enveloppe disponible (en fonction de vos investissements antérieurs),</li> <li>envoyer votre dossier complet.</li> </ul> Contact : Guichet unique du Conseil Régional : 05 61 33 52 36 22 avenue du Maréchal Juin 31406 TOULOUSE Cedex
Cette aide s'articule avec de nombreuses autres aides à l'investissement qui couvrent du matériel différent (PVE, aide bâtiment, aide à la transformation à la ferme, ...) : contactez-nous pour savoir de quel dispositif dépend votre projet d'investissement.				
<b>AIDE AUX VEAUX BIOS</b>  <i>Elle doit exister à partir de 2010, mais nous ne connaissons encore aucun détail des modalités de dossier.</i>  <b>Quelle échéance ?</b> À partir de 2010.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les agriculteurs engagés en agriculture biologique pour la production de veaux.</li> <li>Par veau bio, on entend des bovins de moins de 8 mois, abattus pour la consommation de viande même si ils ne sont pas valorisés en circuit bio.</li> </ul>	Apparemment, il faudra distinguer : <ul style="list-style-type: none"> <li>le montant de base (montant indicatif d'environ 35 € / veau),</li> <li>la majoration pour les veaux bio produits par des exploitants adhérents d'une OP reconnue (= double du montant de base).</li> </ul>	Nous ne connaissons pas encore les modalités de dossier.  Apparemment, il faudra déposer une demande d'aide entre le 1 <sup>er</sup> mars et le 15 mai de la campagne, pour les veaux de l'année précédente.	<b>CIVAM BIO 09 *</b> pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>obtenir les divers formulaires,</li> <li>répondre à vos questions,</li> </ul> <b>DDEA de l'Ariège :</b> Contact : Evelyne ROUCARIES 05 61 02 15 52 DDEA de l'Ariège 10 rue des Salenques 09000 FOIX
<b>EXONÉRATION DE TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BATIES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les parcelles agricoles engagées en mode de production biologique APRÈS le 1<sup>er</sup> JANVIER 2009.</li> <li>Pour autant que le conseil municipal de la commune prenne délibération pour l'application de la loi 2008-1945.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.</li> <li>Pendant une durée de 5 ans.</li> <li>L'exonération est applicable à compter de l'année qui suit celle où vous avez engagé les parcelles en AB.</li> </ul>	Il faut faire la demande auprès de sa commune, qui doit prendre une délibération AVANT le 1 <sup>er</sup> OCTOBRE de l'année, pour en bénéficier l'année suivante.	<b>CIVAM BIO 09 *</b> pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>obtenir plus d'informations sur les démarches à réaliser.</li> </ul>

# APICULTURE

## Apiculture et Homéopathie

Retour sur la formation avec le Docteur Pierre FROMENT du GIE Zone Verte, qui a eu lieu les 7 et 8 décembre 2009

### I – QUELQUES DÉFINITIONS

L'homéopathie uniciste : une médecine qui vise à soigner un problème de santé dans sa globalité, avec un seul remède à la fois.

La loi des similitudes : on soigne un malade avec un remède qui a déclenché expérimentalement les mêmes symptômes chez un individu sain.

La Teinture Mère ou TM : c'est la préparation de base. On met à macérer par exemple une partie de plante ou d'animal dans une solution de 2/3 d'eau et 1/3 d'alcool à 70° pendant 40 jours.

La Dynamisation : entre chaque dilution, on secoue 100 fois la préparation. On lui apporte ainsi une forme d'énergie.

La Dilution : il existe 4 types de dilution :

1. La Dilution Décimale ou DH : on mélange 1 partie de TM avec 9 parties de solvant. On secoue 100 fois et on obtient la 1<sup>re</sup> DH. Puis, on prend 1 partie de 1<sup>re</sup> DH que l'on mélange à 9 parties de solvant, et l'on obtient la 2<sup>e</sup> DH, etc. jusqu'à la 20<sup>e</sup> DH. On utilise de la 5<sup>e</sup> à la 20<sup>e</sup>.
2. La Centésimale Hahnemannienne ou CH : on mélange 1 partie de TM à 99 parties de solvant, on dynamise et on obtient la 1<sup>re</sup> CH, etc. jusqu'à la 30<sup>e</sup> CH. On utilise la préparation entre 5 et 30 CH, de 5 à 15 CH pour les maladies aiguës, de 15 à 30 CH en remède énergétique, c'est-à-dire pour laquelle le message n'est pas qualifiable en quantité de matière..
3. La Dilution Korsakovienne ou K : on re-remplit un flacon vidé en ne gardant que ce qui reste sur les bords. On obtient 6, 30, 200, 1 000, 10 000 K, etc. Elle est utilisée pour problèmes chroniques.
4. La Cinquantième Millésimale ou LM : 1 partie/ 50 000. Dynamiser. S'utilise en Inde pour soigner cancer et sida, pas en France.

Une Médecine Holistique : l'organisme vivant est considéré comme unique, et comme un tout qui est plus que la somme des parties. En apiculture, se demander qui est le malade ? quelques abeilles, la ruche, plusieurs ruches, un rucher, plusieurs ruchers, l'exploitation, l'apiculteur ? l'environnement ?

L'immunité : c'est la capacité d'un organisme à réagir à l'attaque d'une bactérie, d'un virus.

« Le rôle du remède homéopathique est de créer une maladie en tous points semblable à la maladie naturelle, mais moins intense en gravité que la naturelle, et que ce signal énergétique l'aide à guérir, y compris à des niveaux de l'organisme non concernés en apparence par les symptômes visibles ».

L'éleveur est le miroir des symptômes du cheptel.

### II – LES SYMPTÔMES : 5 niveaux de symptômes :

On analyse les facteurs qui s'opposent à l'expression de la santé, toxicologie, rupture d'immunité, infections, parasites, virus.

1) Niveau Physique : ou organique. Diarrhée noire au printemps, membres atrophiés, abeilles petites, aspect filandreux ou collant du couvain, son odeur aigre ou acide... Des

mots simples peuvent traduire des notions plus profondes. Noter les facteurs circonstanciels, le temps chaud, sec, le froid, le vent, la pluie..., les aggravations ou améliorations horaires, ou en fonction de la lune.

2) Niveau Relationnel : ou social, émotionnel, comportemental. Ce sont les réactions ou attitudes relatives à la notion de groupe ou de solitude exacerbées par la maladie.

3) Niveau Causal : ou étiologique, événementiel ou circonstanciel. Ce sont les facteurs ou événements qui ont pu perturber la vie de l'organisme, même dans les générations antérieures.

4) Niveau Mental : peur, angoisse, agressivité, agitation, inactivité, désir de tuer. Les symptômes rares, frappants, inusités, que l'on exprime en langage expressif, précis, spontané, poétique et personnel.

5) Niveau Symbolique : le ressenti, le vécu de l'éleveur et de sa famille. Ex : notion de sacrifice, caractère inéluctable, notion d'abandon..

En apiculture, travailler par analogie avec d'autres élevages. Essayer de concrétiser à chaque diagnostic 3 niveaux de symptômes : physique, comportemental et mental. C'est le trépied du Docteur Herring, base de toute bonne prescription.

La maladie n'arrive pas par hasard. En clair, elle a peut-être même une signification. Laquelle ? Elle a souvent valeur de symbole et un rôle initiatique. Elle peut même se réitérer, sous des formes complexes et différentes jusqu'à ce que notre mental comprenne. (cf. « La maladie cherche à me guérir » de Michel Odoul). On comprend bien la différence entre immunité passive, acquise par vaccination et immunité active où c'est tout l'organisme qui intègre le processus de guérison.

### III – ANALYSE DE QUELQUES CAS CLINIQUES ET MÉTHODE

#### Deux ruchers dans le Morvan, diagnostic par téléphone en 2004

Description :

- abeilles inactives alors que la miellée a démarré,
- une certaine inactivité que l'on qualifiera d'oisiveté ou de paresse,
- une certaine fébrilité qualifiée d'anxiété doublée de méchanceté avec envie de tuer les mâles ou d'attaquer l'apiculteur,
- des mouvements désordonnés les poussant à aller au hasard sur la planche de vol,
- beaucoup d'essaimage malgré la destruction des cellules royales.

On retient :

- inactivité,
- paresse ou oisiveté,
- désir de tuer,
- anxiété avec envie de travailler mais incapacité d'entreprendre la moindre activité.

Dans « Le répertoire des symptômes », on trouve par exemple belladonna, lachesis, phosphorus et arsenicum album.



Arsenicum correspondrait bien aux symptômes : c'est un remède de paralysie toxique, abus de médicaments, anémie pernicieuse, faiblesse avec paralysie, faiblesse suite à humidité, agitation avec mouvements désordonnés, alternance paralysie et agitation.

#### Cas de Loque, Hautes alpes, 2003

- temps froid et humide,
- maladie du couvain avec sortie de larves,
- odeur putride,
- abeilles épuisées par l'hiver.

Les maladies du couvain font penser à sexualité féminine, leucorrhée, aspect visqueux, filandreux, odeur nauséabonde, tendance aux avortements, fatigue et nervosité.

On arrive à Kalium Phosphoricum, proposé en 30CH.

#### Autres maladies du couvain :

- Anémie avec avortements (sorties de larves).
- Avortement suite de faiblesse.
- Abus de médicaments allopathiques.

On trouve : Secale Cornutum,  
Aletris Farinosa,  
Sepia, l'encre de seiche, grand remède des troubles des organes génitaux féminins.

#### Dépression d'Automne :

- Faiblesse en maladie aiguë
- Dépérissement
- Désorientée
- Agitation
- Collapsus soudain
- Soudaineté des manifestations

On trouve : Arsenicum Album, Phosphorus, Carbo Vegetalis.

#### Après pollutions :

- perte de force, de puissance,
- fuite
- fatigué de courir
- problème de cohésion, d'incompréhension, d'incohérence,
- « pattes croisées » : prostration de l'esprit,
- déséquilibre population : perte d'harmonie,
- partent en marchant par terre : désespoir, instinct de survie, fuite.

Voir Gelsemium en 15 CH deux fois à 15 jours d'intervalle.

#### LOQUE EUROPÉENNE :

Larves affaissées  
Larves jaunâtres  
Coulantes  
Ne filent pas  
Couvain non operculé  
Odeur acide, vinaigrée

#### LOQUE AMÉRICAINE :

Larves affaissées  
Larves marron  
Épaisses  
Filent  
Couvain operculé  
Odeur d'ammoniaque, de poisson pourri

Nettoyage  
Les abeilles luttent

Absence de nettoyage  
Les abeilles ne luttent pas

#### Pour les deux : sont liées à une absence de pollen.

On retient :

- Avortement
- Uncleanliness : incapacité à nettoyer
- Locchies putrides

On trouve :

- Arsenicum album.
- Sulfur 15 CH, 2 fois à 15 jours d'intervalle
- China 15 CH, 2 fois à 15 jours d'intervalle

- Secale

#### Comment l'Homéopathie peut aider à redynamiser une colonie et l'apiculteur ?

On retient : . Fuite, prostration, faiblesse.

On trouve : Adamas, Gelsemium 15 CH à 15 jours d'intervalle.

#### IV – LA POSOLOGIE

Faire fondre 10 granules dans 1 litre d'eau minérale ou de source, dynamiser en secouant 50 fois, diluer dans le sirop, quelque soit le nombre de litres entre 5 et 500 : le message n'est pas proportionnel à la quantité donnée.

#### V – AUTRES REMÈDES UTILES EN APICULTURE

Adamas : le diamant. L'abeille « fuit » sa ruche. C'est le remède de celui qui essaie de fuir sa famille et ses enfants, qui désire quitter sa maison et mener une vie simple et tranquille sans sa famille.

Carbo Vegetalis, le charbon végétal : en cas d'abus d'antibiotiques. C'est le remède de la diarrhée chronique, remède de qui ne veut pas ou ne peut pas se confronter à une situation de changement ou de rite de passage, remède de celui qui s'éteint, comme parfois les ruches en fin d'hiver.

Gelsemium : prostration, paralysie de certains muscles, apathie.

Natrum muriaticum : le manque de pêche, l'épuisement, sortie d'hiver, anémie chronique, cul entre 2 chaises, à la fois agitation et indifférence.

Nux Vomica : le 1<sup>er</sup> balai homéopathique. Le remède du stress et du speed.

Psorinum : Désespérance, chute de population, parasites externes qui irritent et qui spolient.

Sepia : faiblesse, tendance à avorter.

Sulfur : le 2<sup>e</sup> balai homéopathique. Aide à drainer, à nettoyer, à éliminer les miasmes.

#### VI – CONCLUSION

**L'utilisation de l'homéopathie en apiculture en est à ses balbutiements. Elle est d'abord un questionnement, une relation différente entre l'éleveur et son cheptel. Il faut la considérer comme une aide. Elle n'apporte pas forcément une solution miracle, mais elle est un cheminement et toute réussite doit nous mener vers de nouvelles réflexions.**

**A nous d'expérimenter, de tester et d'en parler entre nous.**

Nous pouvons contacter Pierre Froment au 04 75 58 10 49 – pierre.froment@wanadoo.fr

GIE zone Verte 07240 VERNOUX en VIVARAIS

Nous avons envisagé une nouvelle rencontre dans un an ; elle sera bien entendue ouverte à tous.

#### VII – BIBLIOGRAPHIE

« L'étrange silence des abeilles » Tardieu

« Matière Médicale » William Boericke

« Synthésis » Répertoire des Symptômes

« *Éléments de Matière médicales Comparées et quelques nosodes* » HC Allen

On peut se procurer ces livres au : Centre Liégeois d'Homéopathie – Rue Vignoble – 4130 ESMEUX – Belgique

Tél. : 0032 41380 17 80

Catherine Lamy, apicultrice à Sentenac d'Oust

# FORMATIONS

## Programme de formation du CIVAM Bio pour l'hiver 2010

### Associations d'espèces :

#### Intérêt technique et environnemental

Cette journée sur les associations d'espèces en grandes cultures et en prairies se tiendra le **mercredi 27 Janvier 2010 à Daumazan**.

Au programme de la matinée, une présentation d'essais de cultures associées céréales-protéagineux, menés depuis plusieurs années en Bio en Corrèze : conduite des itinéraires techniques, choix des associations les plus adaptées... en fonction des débouchés de chacun.

L'après-midi, l'exposé concernera des essais de prairies multi-espèces (graminées et légumineuses) : évolution de la productivité, de la fertilité des parcelles...

Les éleveurs qui cherchent des méteils pour leur bétail, les céréaliers qui souhaitent assurer un débouché local à leurs cultures associées, pourront s'y rencontrer avec bénéfice ! L'intervenant est Michel Desmidt, conseiller bio de la Chambre d'Agriculture de Corrèze

### Valoriser son herbe pour viser l'autonomie alimentaire

Deux journées seront consacrées à la gestion du système fourrager. Elles seront aussi l'occasion de discuter de la création d'un « groupe Herbe », en fonction des personnes intéressées !

• **le mercredi 10 février 2010** en salle à La Bastide de Sérou : Connaître le cycle des espèces prairiales ; adapter ses pratiques d'élevage, organiser le pâturage tournant, articuler avec les chantiers de fauche, éviter le sur-pâturage, contrôler les espèces indésirables... Les propositions d'amélioration des systèmes fourragers se baseront sur des cas d'exploitations parmi celles des participants.

• **le lundi 12 avril 2010** sur des exploitations. Suite à la pousse de l'herbe, le groupe se retrouvera sur 2 fermes pour discuter de la mise en œuvre pratique des préconisations de la première journée.

L'intervenante est Laure Chazelas, de la FR-CIVAM Limousin, qui anime notamment un groupe « Herbe ».

*Si vous souhaitez vous inscrire, nous comptons sur votre présence aux 2 journées !*

### Analyses de sols par la méthode Hérodys-BRDA

Yves Hérody, pédologue, interviendra sur la méthode d'analyse des sols agricoles qui porte son nom. Elle est basée sur une approche du sol et du paysage. Le but est de proposer aux agriculteurs une méthode en autonomie pour comprendre le fonctionnement de leur sol, détecter les anomalies (état de la matière organique, déstructurations, tassements, hydromorphie...), et agir en conséquence sur leurs pratiques agricoles.

Cette journée est organisée en collaboration avec la FD-CIVAM 31 et se déroulera à cheval entre la Haute-Garonne et l'Ariège :

• Une journée de présentation de la méthode, durant laquelle les participants seront vivement amenés à débattre et poser des questions par rapport à leur vécu, se déroulera le mardi 23 février 2010 à Rieux-Volvestre.

À cette journée, devront participer toutes les personnes inscrites.

• Ensuite, deux journées de pratique auront lieu sur des exploitations.

– **le mercredi 24 février 2010** : Maraîchage et prairies,

– **le jeudi 25 février 2010** : Grandes cultures et prairies.

Lors de votre inscription, vous choisirez de participer à l'une ou à l'autre de ces journées. Une confirmation vous sera envoyée en fonction des places disponibles chaque jour.

**Attention, en raison du nombre limité de places, les inscriptions se feront par retour du bon de réponse et dans l'ordre de réception. Merci à ceux qui ont manifesté leur intérêt par mail de retourner leur bon de réponse écrit.**

#### BULLETIN d'INSCRIPTION à RENVoyer

Nom – Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Email : .....

Productions : .....

Je souhaite participer à la formation « **Associations d'espèces : Intérêt technique et environnemental** » qui aura lieu le Mercredi 27 Janvier 2010

Je souhaite participer à la formation « **Valoriser son herbe pour viser l'autonomie alimentaire** » qui aura lieu le mercredi 10 février 2010 et le lundi 12 avril 2010

Je souhaite participer à la formation « **Analyses de sols par la méthode Hérody** » qui aura lieu :  
– 1<sup>re</sup> journée théorique : mardi 23 février 2010  
– 2<sup>e</sup> journée pratique :  
 mercredi 24 février 2010 (Maraîchage et prairies)  
OU  
 jeudi 25 février 2010 (Grandes cultures et prairies)  
(je choisis la journée pratique que je préfère)

**Ces formations sont gratuites pour les participants (car financées par les fonds VIVEA et FEADER)**

BULLETIN A ENVOYER à :  
CIVAM BIO 09

chez CAPLA – Route de Toulouse – 09 350 DAUMAZAN

## LES FORMATIONS de NOS VOISINS ou PARTENAIRES

### Conduite de Grandes Cultures d'été en Agriculture Biologique

par Loïc Prieur (CREAB Auch),

Vendredi 22 et vendredi 29 janvier 2010 de 9h à 17h. Matin en salle à Rieux-Volvestre, après-midi sur le terrain  
Merci de bien vouloir réserver car le nombre de places est limité !

**Contact :** FD CIVAM 31 - Nicolas au 05 61 23 00 49 ou [fdcivam.31@club-internet.fr](mailto:fdcivam.31@club-internet.fr)

### Sauvegarde du patrimoine fruitier traditionnel (association ATOUT FRUIT)

Module : Diversifier les productions : les variétés anciennes  
le 25 janvier 2010 de 13 h 30 à 18 h 30 à la mairie de Roumengoux

Module : Diversifier les débouchés économiques : commercialiser des produits certifiés Agriculture Biologique  
Le 18 février 2010 de 13h30 à 18h30 à la Mairie de Roumengoux

#### INSCRIPTION OBLIGATOIRE

**Contact :** Association ATOUT FRUIT à MIREPOIX

Tél. : 05 61 60 18 95 ou 06 31 91 68 53

[claud.fressonnet@laposte.net](mailto:claud.fressonnet@laposte.net)

[vdumeunier@yahoo.com](mailto:vdumeunier@yahoo.com)

site : [www.atoutfruit.fr](http://www.atoutfruit.fr)

---

## Relance de l'enquête sur la durabilité des exploitations agricoles bios

Au début de l'année 2009, notre collectif de chercheurs de l'ENFA et de l'INRA de Toulouse a envoyé un questionnaire sur le thème de la durabilité à la plupart des agriculteurs et agricultrices en bio sur la région Midi-Pyrénées. Le but de cette enquête est d'avoir une appréciation globale de la durabilité des exploitations agricoles en bio sur un échantillon suffisamment étoffé. Les trois dimensions de la durabilité y sont abordées : la viabilité économique, les aspects agronomiques et écologiques, l'insertion sociale et territoriale, ainsi que les motivations pour la bio. Les questions sous-jacentes rejoignent celles de la FNAB dans sa réflexion sur l'identifiant, c'est à dire : « quels aspects prendre en compte pour apprécier ce qu'est l'agriculture biologique, dans une vision plus large que celle du simple respect de la réglementation ? ».

Cette étude devrait fournir des éléments de réponses utiles, à la fois pour l'état des lieux qu'elle représente et les questions et réflexions qui s'en dégageront.

Les premiers résultats montrent globalement **une bonne durabilité environnementale, une bonne insertion sociale et territoriale, mais une grande diversité de résultats quant à la viabilité économique.**

Pour consolider ces premiers résultats, nous avons besoin **d'enrichir notre échantillon et particulièrement en exploitations spécialisées en grandes cultures.** C'est pourquoi nous nous permettons de solliciter ceux qui parmi vous n'auraient pas déjà reçu ce questionnaire ou n'y auraient pas répondu.

Si vous souhaitez contribuer à ce travail de recherche, vous pouvez prendre contact rapidement avec Cécile qui se chargera de relayer l'enquête.

Mohamed Gafsi, Jean-Luc Favreau, Bernard Mondy,  
ENFA Auzeville (Tél. : 05 61 75 32 00)



## Un groupe pour échanger entre éleveurs

À la demande de plusieurs éleveurs, la création d'un « Groupe Herbe » au sein du CIVAM est en réflexion. Le groupe se réunirait régulièrement sur les fermes pour des moments d'échange sur des thèmes choisis comme la gestion du pâturage, l'entretien des prairies, les rations...

Cécile, nouvelle salariée du CIVAM sur les grandes cultures et les fourrages, interviendra en fonction des envies du groupe pour organiser les rencontres, proposer des éléments de réflexion ou inviter des intervenants. La venue de Laure Chazelas, qui a animé un groupe d'éleveurs dans le Limousin (voir l'article sur les formations), sera l'occasion de discuter de cette expérience.

Chaque éleveur intéressé, en agriculture bio ou conventionnelle, est invité à nous contacter pour constituer ensemble ce groupe de travail !



**BULLETIN D'ADHÉSION 2009  
au CIVAM BIO 09**

NOM – PRENOM :

COORDONNÉES :

TÉL./FAX :

E-MAIL :

PRODUCTIONS :

Verse un chèque de 60 € à l'ordre du CIVAM BIO 09, pour adhérer au groupement des producteurs biologiques de l'Ariège pour l'année 2009.

**BON à DECOUPER et à retourner à :**

CIVAM BIO 09 – Cottes – 09240 La Bastide-de-Sérou

**Civam Bio 09 – Cottes – 09240 LA BASTIDE-DE-SEROU**  
**Tél./Fax : 05 61 64 01 60 – civambio09@free.fr**

Le Conseil d'Administration 2009 des Bios d'Ariège :

Président : Hubert Steinmann (fromage de vache)	05 61 69 79 81
Trésorier : Hugo Ellemeet (bovins viande)	05 61 05 39 81
Secrétaire : Catherine Lamy (apiculture)	05 61 66 83 59
Philippe Babin (viticulture)	05 61 68 68 68
Matthias Chevillon (ovins viande)	05 61 66 86 83
Frédéric Cluzon (bovins viande)	06 86 71 19 37
André de Solan (grandes cultures)	05 61 68 58 81
François Faggianelli (bovins viande)	05 61 69 84 50
Fabien Fournier (maraîchage)	06 85 42 82 54
Damien Sabadie (fromage de vache)	05 61 96 07 59
Eric Wyon (fromage de chèvre)	05 61 64 54 06

*Paysan bio depuis trente années, administrateur du Civam Bio 09 depuis sa création, j'ai décidé de me retirer du conseil d'administration, pour me consacrer à d'autres engagements. Je souhaite à tous mes amis du CA de continuer ce travail associatif passionnant et indispensable pour accomplir le changement social et environnemental de l'agriculture.*

François Calvet.

**PETITES ANNONCES**

**VENDS (09) :** Vaches suitées et réforme, veaux broustards mâles, 3 mâles de + de 2 ans. Certifié AB, race gasconne. Contact : Patrice Icart à Ercé (09140)  
Tél. : 06 72 13 77 64

**VENDS (09) :** Cause cessation d'activité : 45 chèvres alpines chamoisées pleines, 15 chevrettes (fév. 2008) pleines, 12 chevrettes 9 mois, 2 boucs.  
Tél. 06 25 39 30 12

**VENDS (09) :** Vache Montbéliarde AB 5 ans, vêlage en mars/avril. Contact : GAEC de Lauzy à Escosse (09100)  
Tél. : 05 61 67 65 84, jean.donjat@wanadoo.fr

**VENDS (09) :** Génisses Limousines (6 à 8 mois) en bio. Contact : Laurent Leleu à Artigat (09130).  
Tél. : 06 81 99 28 87

**VENDS (09) :** Vaches et génisses (4 mois et 1 mois) suisses, N&P, Certifié AB. Contact : François Calvet à Lacave (09160) - Tél. : 05 61 96 64 32

**PETITES ANNONCES**

**VENDS (09) :** Son de blé certifié bio : 0,20 € / kg départ du moulin de Montesquieu-Volvestre. Blé certifié bio en sac de 25 à 35 kg : 0,40 € / kg pris à la ferme.  
Contact : André de Solan-Bethmale au Carla Bayle (09130) - Tél. : 05 61 68 58 81

**VENDS (31) :** Blé bio pour consommation animale (25 tonnes). 350 € t. en vrac, 400 € t. en sac 40 kg, 450 € t.  
Contact : Belviso Marie Paule à Latour (31 310)  
Tél. : 05 61 97 46 87 le soir ou 06 07 47 59 37, mpbelviso@wanadoo.fr

**VENDS (82) :** Velle blonde d'aquitaine cause manque de lait. Contact : Bernard Bouyssou à Montpezat de Quercy (82). Tél. : 05 63 02 06 91

**VENDS (46) :** Foin bio, Demeter de prairie longue durée, graminées-légumineuses en boules de 240 kg, foin de 2008, qualité moyenne (qualité 2008) 0,10 €/ kg départ. 70 boules environ Contact : J Marie Lacaze à Labathude (46120)

**VENDS (65) :** 8 génisses croisées laitière/Limousin, de 2 ans et demi à 3 ans gestantes et 2 ânes des Pyrénées, 1 an et demi et 3 ans. Contact : Michel Sabathe à Escondaux (65140) - Tél. : 06 37 82 08 45

**VENDS (31) pour cause de renouvellement :** Taureau gascon, docile, né le 05/03/2003, fils de Sylvestre et Lola.  
Contact : Aurélien Capel à Péguilhan (31350)  
Tél. : 05 61 89 79 88 ou 06 87 36 64 97

**CHERCHE :** Producteur de fromage de brebis pour le marché bio de Tournefeuille, le vendredi de 16h à 20h  
Contact : J.H. Mazel à Villeneuve du Latou (09)  
Tél. : 05 61 68 91 02

**CHERCHE :** 15 brebis tarasconnaises en AB, pour agnelage en mars si possible. Contact : Vincent Gleyses à Ignaux (09). Tél : 05 61 03 64 31

**CHERCHE :** Arceaux de serre, 4 à 10 arceaux pour serre de 4 m de large. Contact : Walter Schmid à Vic Fezensac (32) Tél. : 05 62 06 55 19

**CHERCHE :** Jeune homme, 30 ans, recherche emploi dans ferme bio. Ouvert à toutes les productions. Expérience : 10 ans en AB dont une installation en bovin lait et volaille bio avec vente directe. Grande autonomie et responsabilité. Contact : Guillaume Barbeau à Saint Georges (32430) - Tél. : 05 62 66 35 61 - fuilacrise@yahoo.fr